

# **Conseil Municipal du 10 septembre 2021**

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 10 septembre 2021 à 20h30 à la Mairie d'Albas sous la houlette de son maire, Jean-Pierre Alaux

**Présents** : Jean-Pierre ALAUX, Christophe DELARGE, Marc DECOUDIN, Monette DESTAMPES, Marie-France QUEBRIAC, Jolanda VAN DE LAAR, Alexia MATHIS, Yolande REILHE, Didier GUYOT, Denis BOUCHUD, Adrien GARRIT, Louis-Jean HALLE.

**Absents excusés** : Daniel ROUDIERE a donné pouvoir à Jean-Pierre ALAUX,  
Elodie CAMBRIELS

**Absente** : Jacqueline WEGNER

Marie-France QUEBRIAC est nommée secrétaire de séance.

## **Approbation du procès-verbal de la séance du 02 juillet 2021**

Le projet de procès-verbal de cette séance a été envoyé aux conseillers municipaux préalablement.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 2 juillet 2021 a été approuvé à l'unanimité et signé.

## **VALIDATION DE LA CONVENTION GROUPEMENT DE COMMANDE WIFI TERRITORIAL**

Point wifi situé place de la Dîme. Le Conseil Municipal donne pouvoir à son maire pour la signature de la convention de mise à disposition de la borne wifi par Lot Numérique.

Quelques dysfonctionnements sont à déplorer et seront signalés par M. le Maire au numéro dédié.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

## **ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES PORTEES PAR LES SYNDICATS DEPARTEMENTAUX D'ENERGIE.**

Regroupement des communes volontaires afin de négocier des tarifs intéressants. La Corrèze, le Cantal, les Hautes-Pyrénées et le Tarn ont déjà souscrit un package en ce sens. Monette Destampes rappelle l'intérêt de ce groupement. L'accord pour souscrire à cet achat groupé est proposé.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

## **CHOIX DU PRESTATAIRE POUR L'ADRESSAGE.**

Du fait de la numérotation des rues et chemins sur la commune d'Albas, deux sociétés prestataires ont proposé un devis à la demande de la Mairie. Les noms des rues ont été publiés sans aucune contestation.

A la proposition de plaques émaillées et/ou en impression numérique, il a été retenu le choix de plaques émaillées pour le bourg, (avec blason) afin de rester en harmonie avec des plaques existantes et des plaques en impression numérique sur le reste de la commune.

- Ste Giraud de Cahors : Devis pour l'ensemble y compris les poteaux 9.460 € TTC,
- Ste Alec du Lot & Garonne : Devis pour l'ensemble y compris les poteaux 8.650 € TTC,

Un supplément d'environ 8.000 € est proposé pour la pose. Au regard des contraintes budgétaires, le maire rappelle que la plupart des communes de notre région posent elles-mêmes ces panneaux. Aussi, il est convenu que la pose des poteaux et plaques sera effectuée par nos agents municipaux. Dans le but d'une uniformité dans les bourgs d'Albas et de Cénac, les numéros seront posés par nos employés municipaux ; ailleurs les numéros d'habitation seront distribués et posés par les habitants, sur leur boîte aux lettres ou sur leur clôture.

Après examen attentif des devis, le Conseil Municipal retient à l'unanimité le devis de la Ste Alec.

## **ASSUJETTISSEMENT DES LOGEMENTS VACANTS A LA TAXE D'HABITATION**

Dans le cadre de la revitalisation des communes et la volonté d'occuper au maximum tous les logements, Monsieur le Maire propose d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation. A l'heure actuelle, 6 habitations sont vacantes au village.

Monsieur le Maire explique qu'il constate, à l'occasion de mutations, que certaines propriétés paient une taxe foncière très sous-évaluée, du fait de travaux non déclarés ou de surface très sous-estimées.

De ce fait, en liaison avec l'administration fiscale, la commission communale des impôts directs devra se pencher sur ses anomalies.

La mise en application de la taxe d'habitation sur les logements vacants est adoptée à l'unanimité.

### **AMENAGEMENT DES TOILETTES PUBLIQUES**

Une remise aux normes des toilettes publiques jouxtant l'école est proposée (accessibilité aux personnes à mobilité réduite, peinture, sèche-mains, éclairage automatique). Un devis a été demandé à une entreprise locale qui fournira son devis pour le prochain conseil municipal.

Accord donné à l'unanimité ;

### **PROJET D'ARRETE DE MISE EN PERIL DE LA MAISON HULLIN (vente en cours)**

Cette propriété, située rue du Pal, est composée d'une maison, d'une grangette et d'un parking.

Monsieur le Maire et son 1<sup>er</sup> adjoint ayant constaté l'état de délabrement de la maison et le risque encouru par les personnes utilisant le chemin de halage situé en contrebas, le long du Lot, a intimé l'ordre au propriétaire d'effectuer les travaux nécessaires à la consolidation de la maison. Dans l'impossibilité financière de réaliser ces travaux, M. Hullin a décidé de mettre en vente l'ensemble. Un acquéreur s'apprête à signer un compromis. La vente devrait intervenir très prochainement et les travaux de remise aux normes vont démarrer sitôt la vente conclue sur engagement de l'acheteur.

Toutefois, Monsieur le Maire explique qu'il prendrait un arrêté de mise en péril sur cette maison si la vente n'était pas réalisée dans les deux mois à venir.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

### **PREMPTION DU PARKING DE LA MAISON DU PAL**

La mairie a fait valoir son droit de préemption sur le parking de la maison Hullin (75 m<sup>2</sup>).

Mandat est donné à Monsieur le Maire pour signer tout acte nécessaire à l'acquisition de ce parking sur la base de 1€ le m<sup>2</sup>. Par mail, M. Hullin a consenti à cet achat.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

### **VALIDATION DE LA SUBVENTION A L'ASSOCIATION DE PETANQUE**

Vote à l'unanimité pour l'accord de la subvention à cette association, après validation des comptes qui ont été transmis en mairie très tardivement.

### **INVALIDATION de la SUBVENTION à L'ASSOCIATION « BONJOUR », TRANSFORMEE en SOCIETE COOPERATIVE.**

Suite au changement de statut de l'association « Bonjour », la subvention est convertie en actions, pour le même montant, au profit de la société coopérative d'intérêt collectif.

Alicia Mathis, salariée de « Bonjour Coopérative », ne participe pas au vote.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité des votants.

### **MANDAT DONNE A L'ASSOCIATION ALBAS-PATRIMOINE POUR VENTE DE MATERIEL SCOLAIRE.**

Marc Decoudin, Président d'« Albas-Patrimoine », ne participe pas au débat, ni au vote.

Un mandat a été délivré à l'association « Albas Patrimoine » pour la vente d'anciennes cartes scolaires reléguées depuis longtemps en Mairie. Après délibération il est convenu que le produit de cette vente réalisé lors des deux dernières foires à la brocante ira au bénéfice de l'association « Albas-Patrimoine » mais que celle-ci en reversera une partie sous forme de don à la caisse de l'école.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité des votants.

### **INAUGURATION DU PARVIS DE LA MAIRIE.**

L'Etat, la Région et le Département ayant accordé des subventions pour la réhabilitation et la sécurisation du parvis de notre mairie, l'inauguration du celui-ci se fera en fonction des disponibilités de Monsieur le Préfet du Lot et des autres personnalités, sur la première quinzaine du mois d'octobre 2021. A cette occasion, les Albassiens seront conviés à cette cérémonie.

### **Questions diverses**

- Jardin de Tournepique : Une transaction d'achat/vente des terrains situés entre ce jardin et la plage est en cours. Sachant qu'on ne peut pas préempter un terrain en zone inondable M. le Maire propose d'acheter ceux-ci directement auprès de M. Bru propriétaire ou auprès de M. Pelvillain, acquéreur.

- Projet de construction sur une parcelle sans sortie située près du quai à vendanges de Rivière-Haute. Mr Floirac, son propriétaire, demande à la commune la possibilité d'acquérir une bande de terrain appartenant à la commune pour assurer la sortie. Une proposition sera faite au prix du terrain à bâtir (20 € m<sup>2</sup>), soit 400 €.
- Murs du cimetière à consolider et à rénover : Deux devis ont été établis par l'entreprise Bouchud. Un pour une rénovation toute en pierre et l'autre en aggro/béton. Afin de réduire le coût, l'idée d'araser le mur et d'ajouter une grille (pouvant être réalisée par nos employés municipaux) est retenue. Un nouveau devis en ce sens est demandé à Denis Bouchud.
- Dans la perspective de la Toussaint, la date du nettoyage du cimetière est fixée au 18/10/21 au matin.
- Visite de la Source Bleue à Touzac le samedi 16/10/21 de 10h à 12h00. Un rappel est fait aux membres de l'équipe municipale invités à s'y rendre.
- Jolanda Van De Laar signale des dépôts récurrents de poubelles à côté des bacs prévus dans le secteur de La Framie.
- Didier Guyot informe que certains fils du réseau téléphonique sont distendus et peuvent présenter un risque. Une application existe pour signaler ce type de problème à Orange.
- Yolande Reilhe rappelle qu'il reste un panneau « camping-car » à l'entrée d'Albas, côté Rivière-Haute alors que la vidange n'est plus effective sur Albas. M. le Maire indique que certains panneaux ont été supprimés par les employés municipaux et qu'ils vont modifier le panneau restant par une croix.
- Stade : Marie-France Québriac suggère la transformation du terrain en « pumtrack » (parcours composé de bosses et virages relevés destiné à la pratique des sports de roues VTT, BMX, skate, roller, trottinette). M. le Maire rappelle qu'il étudiera toutes propositions pertinentes et invite les jeunes du village à se concerter.
- Ancien atelier municipal : toujours à louer, éventuellement à vendre. Il est rappelé aux membres du Comité des fêtes qu'ils doivent transférer le plus rapidement possible leur matériel dans le nouvel atelier ainsi que dans les caves de l'habitation municipale de la rue de la Bleynie.
- Une réunion de la commission de travaux a été proposée et retenue pour le 20/11/21.
- Boulangerie Lasjaunias : Actuellement en contrat précaire à échéance du 30/09/21, sauf prolongation dérogatoire de 6 mois voire plus. A débattre avec M. Lasjaunias sous quinzaine.
- M. Hallé demande les résultats de la lutte contre la prolifération des pigeons : L'opération a été concluante. Une deuxième campagne sera prévue au printemps 2022.
-

**Date prochaine réunion du Conseil Municipal :**

Vendredi 05 Novembre 2021 à 20H30.

Plus aucun membre du Conseil ne souhaitant s'exprimer, la séance est levée à 23h15.